



# « Coup de gueule »

## après une année de déremboursement

Dr Monique Quillard, Centre Médical Hahnemann (75)



À l'heure où j'écris ces lignes, les médicaments homéopathiques ne sont plus pris en charge par l'assurance maladie depuis un an, le communiqué de l'HAS est tombé : **« Au terme de cette évaluation scientifique qui a nécessité 9 mois de travail, la commission de la transparence a rendu un avis défavorable au maintien du remboursement des médicaments homéopathiques »**.<sup>1</sup>

Neuf mois "d'évaluation scientifique" pour refuser à des centaines de milliers de patients de bénéficier d'une prise en charge homéopathique. Neuf mois pour tirer un trait sur 200 années de pratique et de recherche. Neuf mois pour mettre en difficulté un enseignement universitaire qui avait demandé tellement de travail de mise en place. Neuf mois pour tenter de faire croire que les médecins, les sages-femmes, les dentistes qui prescrivent des médicaments homéopathiques sont des gourous, des bobologues ou des crétiens qui prescrivent des placebos à des patients naïfs, crédules, voire "adeptes", avides de remèdes miracles... Neuf mois pour ouvrir la porte à tout ce vocabulaire "pseudo religieux" qui a fleuri dans la presse à cette occasion et mélange croyance et soins, croyance et médecine.

Quel mépris pour nous professionnels de santé qui avons tout simplement élargi notre formation à une pharmacopée qui ne nous était pas enseignée dans notre cursus mais qui existe légalement depuis de nombreuses années. Les médicaments homéopathiques sont entrés à la pharmacopée française en 1965 et à la pharmacopée européenne en 1992.

Par ailleurs, il est bien évident que nous avons une compétence et une éthique et que nous n'avons jamais considéré que nous pouvions traiter tous nos patients seulement avec des médicaments homéopathiques, de même que nous ne traitons pas une péritonite avec un antibiotique. L'argument de la perte de chance que ferait prendre notre prise en charge est tout simplement injurieux pour les 20 000<sup>2</sup> médecins et les milliers de professionnels de santé qui prescrivent régulièrement ou occasionnellement les médicaments homéopathiques :

*« A l'occasion de cette évaluation, la HAS souligne que le recours à l'homéopathie ne doit pas retarder la prescription des soins nécessaires à la prise en charge des patients, en particulier pour les maladies graves et évolutives ».*

Quant à l'argument économique, de "coût exorbitant" pour l'assurance maladie, il ne tient pas non plus, sur une année : *« moins de 10% de la population a bénéficié d'un remboursement pour médicament homéopathique, pour un montant moyen remboursé s'élevant à moins de 2 euros par mois ».*

<sup>1</sup> [https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3066934/fr/medicaments-homeopathiques-une-efficacite-insuffisante-pour-etre-proposees-au-remboursement](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3066934/fr/medicaments-homeopathiques-une-efficacite-insuffisante-pour-etre-proposees-au-remboursement)

<sup>2</sup> <https://www.boiron.fr/soigner-sans-nuire/les-chiffres-cles-de-lhomeopathie-en-france>

Par contre, il serait intéressant d'évaluer l'économie réalisée par l'assurance maladie grâce à ces traitements. Économie en termes de remboursement, mais aussi en termes d'hospitalisations dues au mésusage ou aux effets indésirables de certains médicaments "allopathiques". Il ne faut pas oublier que 120 000 hospitalisations et environ 1200 décès par an, au moins, sont liés à une iatrogénie médicamenteuse, liée directement au médicament ou à une association médicamenteuse<sup>3</sup>, en particulier chez les patients âgés trop souvent poly-médiqués.

L'argument supplémentaire de la HAS : « *elle tient (la HAS) à sensibiliser à nouveau prescripteurs et patients sur le fait qu'une prescription médicamenteuse n'est pas toujours nécessaire. L'objectif est de sortir de la culture du « tout médicament » et de savoir recourir aux approches préventives ou thérapeutiques non médicamenteuses, comme l'activité physique, qui ont une efficacité prouvée sur la santé* ».

Alors, bien entendu, tous ces arguments, nous les connaissons et nous sommes d'accord car notre approche nécessairement globale et approfondie nous permet cette évaluation de la nécessité ou non d'un traitement médicamenteux : homéopathique ou non. Notre démarche d'évaluation du terrain du patient, et nos 4P: "médecine Prédictive, Préventive, Personnalisée et Participative", est au centre de notre pratique.

Voilà, ce "coup de gueule" après une année de déremboursement est d'autant plus motivé qu'après 30 ans de pratique en cabinet privé, j'assure une consultation hebdomadaire au **Centre Médical Hahnemann**<sup>4</sup> (ex Dispensaire Hahnemann) où nous recevons des patients au tarif conventionné ou bénéficiaires de la CMU et pour qui le déremboursement pose un réel problème. L'argument du prix "modique" des médicaments, qui peut paraître décisif n'est pas réel. Les médicaments ont vu leur prix augmenter (mécaniquement par le biais de l'augmentation de la TVA), et le prix varie aussi selon les pharmacies<sup>5</sup> qui ne sont plus tenues à un prix défini par les autorités. La conséquence à terme pourrait être de limiter les prescriptions à des patients en capacité de payer intégralement leur traitement, ce qui à l'évidence crée une inégalité devant l'accès aux soins. En 1932 le Dispensaire

Hahnemann a été créé pour dispenser des soins et des médicaments gratuits aux nécessiteux, nous espérons ne pas avoir à reprendre cette dénomination et ce fonctionnement. En attendant un hypothétique revirement des autorités de santé, tenir bon et résister à cette attitude purement idéologique est de notre devoir.

Œuvrer pour que la prise en charge homéopathique ne se restreigne pas à des patients triés selon leurs moyens financiers, est de notre devoir. C'est ce que nous faisons au Centre Médical Hahnemann en proposant non seulement des consultations avec des médecins spécialisés en homéopathie, mais aussi avec des médecins spécialisés en acupuncture et en ostéopathie.

**N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez rejoindre notre équipe.**

Mais bien évidemment, nous n'éluons pas le problème central qui permettrait de "prouver" l'efficacité des hautes dilutions. La mise en place d'études selon une méthodologie adaptée permettra de montrer l'efficacité des hautes dilutions et la qualité du SMR (service médical rendu) de nos médicaments. De nombreuses études ont été faites, mais bien entendu, elles ne rentrent pas dans le protocole imposé. Impossible de publier une étude sur UNE pathologie avec UN médicament... chaque traitement étant nécessairement individualisé et global.

Le chemin sera long : 3000 médicaments, au moins 30 dilutions, des traitements adaptés à chaque patient... Nous sommes loin de l'étude simple : pathologie (quelle que soit son mode d'expression), essai de traitement par une nouvelle molécule versus placebo ou traitement de référence. Le problème central des hautes dilutions a pourtant intéressé de nombreux chercheurs éminents comme Jacques Benveniste et Luc Montagnier<sup>6</sup>, dont les travaux ont été tant contestés, souvent de façon peu "scientifique".

Encore une fois l'homéopathie a été attaquée, mais patients et médecins gardent leur confiance intacte face à une prise en charge globale qu'ils plébiscitent : "les chiens aboient, la caravane passe".

Dr Monique QUILLARD

<sup>3</sup> [https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2013-08/2.1\\_has\\_intro\\_pleniere\\_pmsa\\_2012\\_vf.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2013-08/2.1_has_intro_pleniere_pmsa_2012_vf.pdf)  
<https://ansm.sante.fr/uploads/2021/03/11/9641eb3f4a1e67ba18a6b8aecd3f1985.pdf>  
<https://123dok.net/article/conséquences-chiffres-liés-iatrogénie-mé.4yrwmwvz>

<sup>4</sup> <https://www.cm-hahnemann.fr>

<sup>5</sup> Les médicaments remboursés par l'Assurance maladie doivent respecter un prix fixé par le Comité économique des produits de santé. Le prix des remèdes homéopathiques sera donc entièrement libre et pourra changer suivant les points de vente.

<sup>6</sup> <https://blogs.mediapart.fr/bernard-sudan/blog/020819/une-nouvelle-forme-de-censure-avec-la-retractation-de-publications-scientifiques>